Notre service de maintenance de vos appareils d'extinction





Lorsque vous possédez des appareils d'extinction il est recommandé de les faire vérifier régulièrement, par mesure de sécurité.

Primus effectue la maintenance des extincteurs et postes d'incendie par le biais de son réseau régional de techniciens spécialisés au plus tard tous les 3 ans. Un avis d'échéance est envoyé au client par poste, au moyen duquel il aura la possibilité de nous communiquer ses disponibilités. Le technicien régional contactera le client par la suite afin de convenir d'un rendez-vous.

Primus effectue les travaux de maintenance selon les directives de protection incendie de l'AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie) ainsi que des prescriptions cantonales de la police du feu. Nos produits et nos prestations sont homologués par l'AEAI.

Pourquoi?

Pour quelle raison un service de maintenance régulier s'avère-t-il nécessaire?

- L'efficacité fonctionnelle doit garantir votre sécurité à 100% en cas d'incendie, ce également lorsque l'appareil d'extinction n'a pas été utilisé pendant plusieurs années.
- Vérifiez si les extincteurs à main/ postes d'incendie adéquats sont placés aux emplacements correspondants (éventuelles modifications des emplacements, fonction des locaux, rénovations etc.).

Contacts

Contactez votre conseiller régional en matière de protection incendie afin d'effectuer un état des lieux. Il vous soumettra, selon besoin, une offre appropriée.

Primus AG

Bottmingerstrasse 70 4102 Binningen +41 61 436 50 50

Primus SA

Route des Vernettes 10 1566 St-Aubin FR +41 21 923 50 59

info@primus-ag.ch www.primus-ag.ch



